

CANNES BEACH

RENAISSANCE

SCP EZAVIN THOMAS
1 rue Alexandre Mari
06359 Nice Cedex

Cannes le 26/01/2025

Envoyé par email le 27/01/2025 :

Copropriété CANNES BEACH/Maître Thomas, Mr Bruez copie à IMMO DE France

Objet : Revue des dépenses 2023/2024

Avec votre accord l'association a eu la possibilité de vérifier les dépenses de l'exercice 2023/2024. Le 12 décembre L'association s'est rendu chez Immo de France pour Rencontrer Mme FABRE. Nous tenons à remercier le Sapiteur pour la disponibilité et le temps consacré à cette rencontre.

Cette entrevue nous a également permis de constater que le changement de sapiteur a été rendu difficile pour Immo De France. Plusieurs balances ont été transmises conduisant à des annulations, puis a des ressaisies. Une position a été retenue afin d'avancer. Cela a conduit à l'écart de balance constaté dans le rapport de Mr Talon et mis au crédit des copropriétaires car considérées comme des doublons de dépense. Aucune somme n'ayant été réclamée depuis, il semble que la méthode retenue était correcte. A titre informatif, l'association considère que cet écart provient plus spécifiquement des arrêtés de travaux non appelés de l'exercice 2021/2022 et repris dans les dépenses de l'exercice 2022/2023.

Entre la transmission de nos observations préliminaires et le rendez-vous les points ci-dessous listés avaient été rectifiés par le sapiteur :

- L'annulation d'une provision concernant la consommation d'eau.
- La validation des dépenses de chauffage.

Durant la réunion les points ci-dessous ont été rectifiés :

- Un remboursement passé dans le mauvais sens concernant des honoraires du sapiteur.
- Le basculement du contrat piscine dans le compte adapté.

CANNES BEACH RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09
11, Avenue Pierre Semard – 06150 CANNES
SIREN 932 668 080
E-mail : cannesbeach.association@gmail.com
www.cb-rennaissance.fr

CANNES BEACH

RENAISSANCE

Nous tenons également à faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'une revue comptable globale mais seulement d'un audit rapide des dépenses réalisées sur l'exercice.

Vous trouverez ci-dessous nos principales observations.

1 : Les contentieux hors recouvrement de charges

- Des dépenses liées au contrat de relamping sont comptabilisées pour 28435€ sur l'exercice. Nous avons constaté de frais de procédures liés à ce contrat et Mme Fabre nous a confirmé que le contrat était en contentieux et les prestations non payées. Pouvez vous nous faire un point sur la procédure en cours ?
- Pouvez vous nous faire un point sur la procédure avec Engie. Nous constatons 16 233€ d'honoraires d'avocats. La procédure va-t-elle s'étendre sur plusieurs années et engendrer des frais de procédure du même ordre sur chaque exercice ?

2 : Constat de dépenses anormales et/ou points de vigilance :

- Société B2M Elec : FAC000356 du 19/09/2024. 4 Interventions pour la journée du 11/09 avec 3 forfaits de déplacements comptés à 80€. Cette pratique paraît anormale. Il conviendrait de demander un avoir à la société et d'apporter une vigilance particulière à ce type de pratique.
- VIGIKS : Il est important d'avoir un document de tenue des stocks et de refuser tout règlement en espèces. Tout Traffic au niveau des VIGIKS doit être évité.

3 : Contrat de Corner :

- Facture L'OUVERTURE du 22/03/2024 : Il s'agit du changement/modernisation/adaptation des volets roulants situés dans le hall d'entrée. Ces adaptations ont été faites sur le compte des copropriétaires au bénéfice de l'agence New AGENCY. Conformément au contrat de Corner établi, nous vous demandons une refacturation au prorata des volets roulants utilisés par l'agence. Pour Rappel cette prestation s'élève à 5 552.98€.
- Nous n'avons constaté aucun versement de charges au 30/09/2024. Mme Fabre n'était pas informée du contrat de Corner. Nous rappelons que le non-paiement de ces sommes figure parmi les motifs de résiliation du contrat. Nous vous demandons d'agir afin que les sommes dues à la copropriété soient réglées comme il se doit.

4 : Anomalies dans la répartition des charges et/ou répartition charges courantes/travaux

- Nous constatons une anomalie dans la clé de répartition des dépenses d'électricité : Une quote part de 53.6% de l'électricité consommée dans la

CANNES BEACH RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09
11, Avenue Pierre Semard – 06150 CANNES
SIREN 932 668 080
E-mail : cannesbeach.association@gmail.com
www.cb-rennaissance.fr

CANNES BEACH

RENAISSANCE

copropriété intitulée QP VMC est rebasculée dans l'électricité de la piscine. Tous les lots n'étant pas soumis à la répartition des charges de la piscine alors que tous devraient être concernés par les VMC, nous vous demandons de bien vouloir vérifier/corriger cette anomalie. Cela fausse la perception du cout annuel de la piscine avec une majoration de 85 000€.

- Les audit et études se démultiplient rendant illisible leur finalité/ justification. Pouvez vous mettre à disposition les différentes études et audits sur l'extranet des copropriétaires. Ces dépenses ne relevant pas du budget général, nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce qu'ils soient appelés indépendamment.
- Nous constatons des honoraires d'huissiers et d'avocat pour des procédures en cours hors recouvrement. (Relamping, Engie, ex syndic) ces dépenses ne relevant pas du budget général, pour des sommes importantes, il serait préférable d'établir des appels de fonds dédiés. Cela permettrait une meilleure lisibilité de la situation, pour les copropriétaires et donnerait une meilleure vision du budget général.

5 : Salariés :

- ATD retraite pour 4595.2 : le dossier était en cours d'étude, pouvez vous nous expliquer ce qu'il en est ?
- Y a-t-il eu des remboursement CPAM sur l'exercice ? Ils n'apparaissent pas contrairement à l'exercice précédent, ce qui nous interpelle ?
- Indemnités versées à Mr Mercier : Des indemnités figurent déjà dans les dépenses de l'exercice précédent (28/09/2023 pour 1855.99€, et nous en constatons de nouvelles sur cet exercice 4 141.70€. Pouvez-vous nous donner des explications ? Est-ce que Mr Mercier à bénéficié d'indemnités supérieures au minimum légal ? Si oui, pouvez vous nous en indiquer le montant et la raison ?
- Nous constatons des honoraires d'avocats concernant des salariés (Mr Grima, Mr Spano, Mr Ferrenbach) Y a-t-il des procédures en cours ?

6 : Sécurité :

- Le budget augmente de 64 000€ sur l'exercice pour atteindre un niveau préoccupant. Les contrats de sécurité représentent ¼ du budget global. L'évolution depuis le 1^{er} Janvier 2025 va alourdir encore la facture. L'association est fortement préoccupée par les arbitrages pris dans ce domaine et font l'objet d'un traitement distinct.

CANNES BEACH RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09
11, Avenue Pierre Semard – 06150 CANNES
SIREN 932 668 080
E-mail : cannesbeach.association@gmail.com
www.cb-rennaissance.fr

CANNES BEACH

RENAISSANCE

7 : Constat préoccupants avec demande d'action :

- Demande de remise en concurrence de l'assurance multirisques : La cotisation annuelle a augmenté de 30 000€ sur un an et augmente encore de plus de 15 000 euros sur le prochain exercice pour atteindre 105 000€. Nous vous demandons de bien vouloir remettre à l'étude ce contrat s'il vous plait.
- Les affranchissements sont source de dépenses importantes, il est important d'avancer vers les correspondances numériques. Le Sapiteur est engagé sur cette voie et cela devrait conduire à des économies.
- Les frais bancaires sont très importants : Immo de France bénéficie d'un partenariat avec un groupe bancaire qui permettrait à la fois une intégration automatique des mouvements bancaires et une économie non négligeable pour la copropriété. Nous vous demandons de bien vouloir étudier la possibilité de changer de banque.
- Disposons-nous d'une convention d'honoraire avec les avocats afin de réduire les coûts ? Pouvons-nous envisager la piste ?
- Le site internet de la copropriété est couteux, inutilisé. Il engendre des couts annuels importants pour quelque chose de non utilisé (maintenance du site 1700€, le firewall 2100€)
- Nous constatons des dépenses liées à des remboursements de frais de déplacements pour des membres du conseil syndical. Il apparait que la copropriété rembourse des frais de déplacements depuis le domicile (hors Cannes Beach) de certains conseillers syndicaux. Nous sommes opposés à cette pratique. Nous entendons les remboursements de frais pour des missions réalisées à l'extérieur de la copropriété mais pour des déplacements depuis la résidence. Nous vous demandons d'encadrer strictement cette pratique. Il s'agit de 2100€ au bénéfice de Mme Roumejon.

8 : Demandes diverses :

- Le 10 juin 2024 un huissier a été présent pour retranscrire la « comparution » de Mme Midani devant le conseil syndical. Cette disposition nous paraît dispendieuse et disproportionnée. Pouvez-vous nous indiquer le prix de cette prestation ?
- Nous avons un constat d'huissier dressé le 26/07/2024 pouvez vous nous en adresser copie ? cout pour la copropriété 1091.28€
- Le 11/10/2023 nous avons une facture d'honoraires de Maître Allouche pour 1800€ concernant la création de l'union des syndicats. Pouvez vous nous indiquer de quoi il s'agit ?
- LA facture DSC du 21/04/2024 devrait être rebasculée en frais de fonctionnement du conseil syndical : cela concerne l'organisation du flux de messagerie du conseil syndical : cout 1640€

CANNES BEACH RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09
11, Avenue Pierre Semard – 06150 CANNES
SIREN 932 668 080
E-mail : cannesbeach.association@gmail.com
www.cb-rennaissance.fr

CANNES BEACH

RENAISSANCE

Quelques factures sont jointes à ce courrier vous permettant de constater plus facilement les éléments évoqués.

Avec nos respectueuses salutations

Pour défendre et servir les intérêts des copropriétaires du Cannes Beach,

Cannes Beach Renaissance

CANNES BEACH RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09
11, Avenue Pierre Semard – 06150 CANNES
SIREN 932 668 080
E-mail : cannesbeach.association@gmail.com
www.cb-renaissance.fr

SARL B2M ELEC

186 chemin des Mitres
06580 PEGOMAS
FRANCE

Facture FAC000356

Du 19/09/2024

Etablie en Euro

000021 - RESIDENCE CANNES BEACH

☎ 0652047829
B2M.elec@gmail.com

RESIDENCE CANNES BEACH
AVENUE PIERRE SIMARD
06400 CANNES
FRANCE

Références

Interventions
Ordre de Service N/Réf

Paiement par Virement

Validé par n308d015
Le 25/10/2024

Annulé par n308d015
Le 21/10/2024

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	%TVA
MAR_00135 Ordre de Service N/Réf : OSTW60087 un pavé LED clignote en face du logement N° 260 au 2 è étage. techniciens x2 -2h taux 52.65 & 1 déplacement taux 80€	1.00	UNI	185.30		185.30	20.00
MAR_00136 Ordre de Service N/Réf : OSTW60219 du 19/07/2024 pb élec clim local piscine Techniciens x2 - 1h taux 52.65 et 1 déplacements 80 €	1.00	UNI	185.30		185.30	20.00
MAR_00137 Appel de Daniel - technicien Cannes Beach le 22/08/2024 problème pompe piscine filtration , ne fonctionne plus Technicien x1 -1h taux 52.65 & déplacement 80€	1.00	UNI	132.65		132.65	20.00
MAR_00138 OSTW61149 du 11/09/2024 plus d'éclairage au 2ème vers le 269. Dépannage éclairage étage 2 Technicien x2 -1h taux 52.65 & déplacement taux 80 €	1.00	UNI	185.30		185.30	20.00
MAR_00139 OSTW61153 du 11/09/2024 plus au 1er étage, entre les logement 158/166 Dépannage éclairage Technicien x2 -1h taux 52.65 & 1 déplacement 80€	1.00	UNI	185.30		185.30	20.00
MAR_00140 OSTW61156 du 11/09/2024 ELEC au 3ème qui ne fonctionne plus dépannage éclairage techniciens x2 -1h taux 52.65 & 1 déplacement 80 €	1.00	UNI	185.30		185.30	20.00
MAR_00141 OSTW61164 du 11/09/2024 une panne de lumière devant l'ascenseur du 4è Dépannage éclairage Techniciens x2 -1h taux 52.65 & déplacement compris	1.00	UNI	105.30		105.30	20.00

A reporter: 1 164.45

Facture FAC000356
Du 19/09/2024

RESIDENCE CANNES BEACH
11 AVENUE PIERRE SIMARD
06400 CANNES
FRANCE

000021 - RESIDENCE CANNES BEACH

Echéances

19/10/2024 • 1 397.34

TVA

20.00 % • HT : 1 164.45 • TVA : 232.89

Total HT Net

1 164.45

Total TVA

232.89

Total TTC

1 397.34

Net à payer en EUR

1 397.34

IBAN FR76 3000 3032 6400 0200 5053 994 BIC SOGEFRPP

SARL au capital de 3 000.00 EUR - RCS : 911023091 - APE : 4321A - ID TVA : FR01911023091

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).



L'OUVERTURE RENOVAL

895 Avenue de la république
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

Tél. : 04 93 47 70 00 - Fax : 04 93 47 54 44
E-mail : louverture.cannes@orange.fr

Validé par n°308d016
Le 16/07/2024

FACTURE N° 37380

Date : 22/03/2024

Code Client : IMMO06007001

Tél. : 04 93 82 67 67/

Fax : 04 93 82 33 10

mail : facturegerance.cotedazur@immodefrance.cc

Agence IMMO DE FRANCE 06

1 Maréchal Joffre

BP 14105

06007 NICE CEDEX 1

Réf. Affaire : OSTW55421- POSTE SECURITE CANNES BEACH- REVISION VR

Réf. Commande : -Propriétaire :

Votre contact : BOURGEOIS Caroline - 06 10 01 93 36 - bourgeois.louverture@orange.fr

Date 1ere visite : 11/10/2023

Adresse du chantier : M. CANNES BEACH - 11 AVENUE PIERRE SEMARD - - Etage N°RDC
06150 CANNES- Tel: 0665544490 - Gsm:

Interlocuteur :

N° de marché :

Zone : -N° de Bon de Commande ou B.T :

Contact : Mme MERLINO Christelle

Code - Désignation (selon commande n°CDE38628a du 04/12/2023)	Qté	Unité	Pu HT	Total HT	TVA
Remise en état VOLETS ROULANTS <i>. Remplacement de toutes pièces nécessaires au bon fonctionnement</i> <i>. Y compris Déplacement</i> <i>. Non compris Motorisation électrique et Tablier (cela fera l'objet d'un devis complémentaire)</i> <i>. Le tarif indiqué est forfaitaire et non révisable.</i>	1		290,00	290,00	2
Revision Volet Roulant <i>- réglage des butées</i> <i>- vérifications des sangles d'attache</i> <i>- Vérification de la motorisation</i> <i>- vérification des axes</i> <i>- vérification du bon mécanisme de descente et remonté</i> <i>- Etat général de la manivelle si volet roulant manuel</i>	2		150,00	300,00	2
Kit de modernisation somfy pour bloc baie: Lg < 2400 <i>Compris fournitures et pose, Manoeuvre par moteur électrique sans manoeuvre de secours.</i>	4		530,00	2 120,00	2
Tablier seul et lame finale Larg 1520 mm x Haut 2380 mm <i>. Pour volet Optimo</i> <i>. Largeur Execution du tablier</i> <i>. Enroulement extérieur</i> <i>. Tablier : ADP 37</i> <i>. Coloris Tablier : Blanc</i> <i>. Lame finale : Standard</i> <i>. Condamnation : Bloqueur automatique</i>  Fabrication française	1		421,24	421,24	2
Remplacement contacteur à clé par Contacteur radio avec clavier à code <i>- Récepteur platine RTS</i> <i>- Emetteur RTS mural SMOOVE</i> <i>- Keypad KEYGO RTS</i> <i>- Pose comprise</i>	1		695,33	695,33	2

1 sur 2

L'Ouverture - Siège social : PARC HENRI II, 4 allée de la Rouguière, 13011 MARSEILLE, FRANCE

Tél. : 04 91 45 60 70 - Fax : 04 91 45 60 79 - E-mail : louverture@wanadoo.fr - www.louverture.fr

S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros - 330 252 883 00039 - APE 4332A - TVA FR9330252883
Garantie Décennale Gan Construction N°111216518 - Agrément Qualibat RGE 3611 - 4572



Certificat N° E9327

Code - Désignation (selon commande n°CDE38628a du 04/12/2023)	Qté	Unité	Pu HT	Total HT	TVA
Coffre Aluminium pour Volet Roulant pose comprise	1		151,31	151,31	2
Film occultant pour vitrage <i>Loge régisseur</i> <i>- Pose film occultant (x0,2)</i>	5	m2	67,00	335,00	2
 Ensemble composé Larg 2490 mm x Haut 1610 mm - Véniconfort boîtier 35 - Lames 25 : Larg 1420 mm x Haut 1610 mm . Hauteur d'allège : 0mm . Hauteur de pose : 0mm . Lames gamme Boisé : 7542 Café . Manoeuvre par cordon avec orientation par tige (à droite) . Sans guidage latéral - Véniconfort boîtier 35 - Lames 25 : Larg 1070 mm x Haut 1610 mm . Hauteur d'allège : 0mm . Hauteur de pose : 0mm . Lames gamme Boisé : 7542 Café . Manoeuvre par cordon avec orientation par tige (à droite) . Sans guidage latéral - Pose stores intérieurs Ajusté sous plafond ou de face sur equerres. (Dont 10€ Ht / Qté pour la Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier) 	1		953,88	953,88	2
Remise commerciale	1		-218,60	-218,60	2

Règlement : 30 % d'acompte, le solde par virement à 45 jours
Echéance : 06/05/2024

Total TVA 1 (20%) = 0,00 €
Total TVA 2 (10%) = 504,82 €
Total TVA 3 (5,5%) = 0,00 €

Total HT : 5 048,16 €

Total TVA : 504,82 €

Total TTC : 5 552,98 €

Acompte reçu : 0,00 €

IBAN : FR76 3000 3035 6200 0200 0356 082
CODE BIC : SOGEFRPP

Total net à payer : 5 552,98 €

2 sur 2

L'Ouverture - Siège social : PARC HENRI II, 4 allée de la Rouguière, 13011 MARSEILLE, FRANCE
Tél. : 04 91 45 60 70 - Fax : 04 91 45 60 79 - E-mail : louverture@wanadoo.fr - www.louverture.fr

S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros - 330 252 883 00039 - APE 4332A - TVA FR79330252883
Garantie Décennale Gan Construction N°111216518 - Agrément Qualibat RGE 3611 - 4572



Certificat N° E9327

**SONIA AUGER - REBECCA ATLANI HUISSIERS DE JUSTICE
ASSOCIES SCP TITULAIRE D'OFFICES D'HUISSIERS DE JUSTICE**

Commissaires de Justice associés

OFFICE DE NICE

Palais Venise, Rdc - 6 rue Clément Roassal - Arrêt tramway L1 : Libération - 06000 Nice

Tél : 04.93.62.70.40

sonia.auger@huissier-justice.fr

HUISSIERS DE JUSTICE

www.auger-atlani-cdj.fr

OFFICE DE NICE
Sonia AUGER

**OFFICE DE CAGNES-
SUR-MER**
Rebecca ATLANI

Validé par n308d016
Le 25/09/2024

**SCP EZAVIN THOMAS succession de Mr
SAIONI Francis**
1 Rue Alexandre Mari
06300 NICE

A Nice, le 30 juillet 2024

Facture N°24-6662

Mon cher Maître,

Veillez trouver ci-après ma note de frais des actes signifiés à votre demande et qui m'ont été adressés par Maître Gilles BOUCHER.

Je vous souhaite bonne réception :

**Règlement possible par carte bancaire sur notre site : www.auger-atlani-cdj.fr
(Bien cliquer sur l'onglet de règlement pour **Me AUGER Sonia pour l'étude de NICE**).
Ou par virement : IBAN : FR 69 40031 00001 0000165783Y 03 BIC : CDCGFRPP**

Références à rappeler :

Référence Etude : **46209**
EZAVIN THOMAS succession de Mr
SAIONI Francis C/ OCCUPANTS SDNT

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué ci-dessous :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	TTC	Débit	Crédit
	Détail des frais débiteurs							
26/07/2024	Signification ordo sur requête (Coulibaly)	20,00 %	60,98	12,20		73,18		
26/07/2024	Signification ordo sur requête (OSAMUYI)	20,00 %	60,98	12,20		73,18		
26/07/2024	Signification ordo sur requête (RENAUD)	20,00 %	60,98	12,20		73,18		
26/07/2024	Signification ordo sur requête (ESSENGUE)	20,00 %	60,98	12,20		73,18		
	Total frais débiteur		243,92	48,80		292,72	292,72	
	Détail des frais créanciers							
26/07/2024	PV de constat	20,00 %	909,40	181,88		1 091,28		
	Total frais et honoraires créancier		909,40	181,88		1 091,28	1 091,28	
	Solde en notre faveur en Euros						1 384,00	

La présente facture est payable au comptant. Toute somme non payée dans le délai de trente jours est susceptible de porter intérêts au taux appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question et pour le second semestre, le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question. Si vous êtes un professionnel en situation de retard de paiement, vous êtes, en outre, de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Les horaires d'ouverture

L'étude est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

J'en laisse le règlement à vos bons soins par virement sur mon compte affecté ou par tout autre moyen à votre convenance.

Votre bien dévouée

Paiement carte bancaire accepté



www.auger-atlani-cdj.fr

Domiciliation bancaire :
CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS
IBAN :
FR 69 40031 00001 0000165783Y 03
NICE CDCGFRPP





Validé par n308d015
Le 10/10/2024

Copropriété Cannes Beach
Directeur de Site
11 Avenue Pierre Sémard
06150 CANNES

Le : 15 mai 2024
Facture n° 2024053892
Code Client : 171
Objet : Licences informatiques

DESIGNATION	P.U	Qté	Total H.T
Licences de sécurité pour Firewall WatchGuard Firebox T80 Période du 11/05/2024 au 11/05/2025 • WatchGuard "Basic Security Suite" • WatchGuard APT Blocker Selon devis n° 202404386 du 29 avril 2024	1 732,40 €	1	1 732,40 €
Total H.T :			1 732,40 €
T.V.A (20 %) :			346,48 €
Total T.T.C :			2 078,88 €

Paiement par virement :

BANQUE FIDUCIAL
IBAN : FR74 1144 9000 0101 2937 2001 N84
BIC : BDEIFRPPXXX

Paiement par chèque :

A l'ordre de DSC CONSEIL
4, Val de Darbousson
06560 VALBONNE

Facture n° 2024053892
Code client : 171

En conformité de l'article L 441-6 du Code de commerce :

La facture est payable sous 30 jours. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Informations concernant les droits d'exploitation :

Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.
Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.
Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement par chèque est accepté.



Validé par n308d016
Le 28/06/2024

Syndicat des Copropriétaires de la
Résidence Cannes Beach
11 Avenue Pierre Sémard
06150 CANNES

Le : 21 avril 2024

Facture n° : 2024043873

Code Client : 145

Objet : Réorganisation des flux de messagerie pour les membres du Conseil Syndical de la Résidence Cannes Beach.

DESIGNATION	P.U	Qté	Total H.T
Création et organisation du projet de réorganisation des flux de messageries <ul style="list-style-type: none">• Prise d'instructions• Analyse des besoins• Recherche de solutions	62,25 €	2	124,50 €
Centre d'administration Microsoft 365 <ul style="list-style-type: none">• Configuration du centre d'aministration• Configuration des comptes utilisateurs	62,25 €	2	124,50 €
Licences Microsoft Exchange Online Plan 1 Période du 09/04/2024 au 09/04/2025	44,40 €	8	355,20 €
Licence Microsoft 365 Business Basic Période du 09/04/2024 au 09/04/2025	67,20 €	1	67,20 €
Dropsuite Période du 09/04/2024 au 09/04/2025 <ul style="list-style-type: none">• Licence 9 utilisateur (abonnement annuel)	60,00 €	9	540,00 €
<ul style="list-style-type: none">• Création et configuration des comptes utilisateurs et des sauvegardes	20,75 €	9	186,75 €
Formation des utilisateurs <ul style="list-style-type: none">• 1 h 30 de formation collective en visio via Microsoft Teams• Tous les utilisateurs devront être à l'heure lors de la session de formation, avec Microsoft	62,25 €	1,5	93,38 €
Total H.T :			1 367,03 €
T.V.A (20 %) :			273,41 €
Total T.T.C :			1 640,43 €

Paiement par virement :

BANQUE FIDUCIAL
IBAN : FR74 1144 9000 0101 2937 2001 N84
BIC : BDEIFRPPXXX

Paiement par chèque :

A l'ordre de DSC CONSEIL
4, Val de Darbousson
06560 VALBONNE

Facture n° : 2024043873
Code client : 171



Validé par n308d016
Le 18/04/2024

Syndicat des Copropriétaires de la
Résidence Cannes Beach
11 Avenue Pierre Sémard
06150 CANNES

Le : 1er avril 2024
Facture n° 2024043848
Code Client : 145
Objet : Contrat de maintenance site Internet
N° de contrat : SW-145-035-20230411

DESIGNATION	P.U	Qté	Total H.T
Maintenance site Internet https://www.cannesbeach.info/ Contrat n° SW-145-035-20230411 Période du 01/04/2024 au 31/03/2025	121,80 €	12	1 461,60 €
Total H.T :			1 461,60 €
T.V.A (20 %) :			292,32 €
Total T.T.C :			1 753,92 €

Paiement par virement :

BANQUE FIDUCIAL
IBAN : FR74 1144 9000 0101 2937 2001 N84
BIC : BDEIFRPPXXX

Paiement par chèque :

A l'ordre de DSC CONSEIL
4, Val de Darbousson
06560 VALBONNE

Facture d'acompte n° 2024043848
Code client : 171

En conformité de l'article L 441-6 du Code de commerce :

La facture est payable sous 30 jours. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Informations concernant les droits d'exploitation :

Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.
Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.

Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement par chèque est accepté.

Annie-Claude ROUMEJON
1562 route de la madrague

83400 Hyères

Réunion CS ou intervention pour le CS

&& rue Pierre Semard

TEL: 06.73.16.78.13

06150 CANNES

Mail: roumejonannie@gmail.com

Véhicule Hunday Modèle Kona hybride

7 cv fiscaux

* Réunion CS c23 aout commission sécurité

-.* Distance parcourue: km X 2= 300km X 0,697€ =209€

-.* Péage Hyères Cannes : 13,50€ X2= 27€

Total dépenses engagées: 243€

